

Renvoi au comité des Finances de l'annonce d'une vente de bien ecclésiastique à Bagnères-de-Bigorre (département des Hautes-Pyrénées), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finances de l'annonce d'une vente de bien ecclésiastique à Bagnères-de-Bigorre (département des Hautes-Pyrénées), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 160;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19706_t1_0160_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[*Les membres de la société populaire de Landau à la Convention nationale, Landau, le 12 brumaire an III*] (49)

Représentants,

Des républicains ne prodiguent pas les éloges mais ils savent rendre hommage à la vérité, c'est d'après ce principe que nous vous dirons, vos immortels travaux, vos sollicitudes continuelles pour le bonheur public, vous ont attaché nos cœurs par le lien de la reconnaissance et du dévouement; vous avez mis la justice à l'ordre du jour, c'est proclamer le bonheur et l'égalité sur la terre, continués d'en maintenir l'exercice et la durée, et bientôt tous les ennemis de la Révolution, tous ceux qui cherchent leur impunité dans le désordre, seront anéantis et confondus. Législateurs, vous proclamés les droits du peuple au Sénat, nous les défendons à la frontière, notre union doit être inaltérable comme nos principes, voilà nos sentiments, les hommes libres ont pour amis tous ceux qui leur ressemblent.

La société sensible et reconnaissante à l'adresse bienfaisante que vous venés de donner au peuple français, prend l'engagement solennel de ne reconnoître de point central et d'autorité suprême que la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention, à bas les aristocrates et les intrigans.

Suivent 55 signatures.

13

Les citoyens de la société populaire de L'Aigle, département de l'Orne, félicitent la Convention nationale sur les mesures justes et énergiques qu'elle a prises en détruisant la puissance bâtarde qui osoit s'élever à côté de l'autorité du souverain, dernier coup porté à la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (50).

[*Les membres de la société populaire de L'Aigle à la Convention nationale, L'Aigle, le 26 brumaire an III*] (51)

Citoyens représentans,

Vous venez de porter le dernier coup à la tyrannie en anéantissant la puissance bâtarde qui osoit s'élever à côté de l'autorité du souverain.

Vous avez assuré le règne de la justice et de la vertu, en renversant le trône de quelques intrigans qui s'étoient emparés de la majorité des esprits d'une société célèbre dans un tems pour ses services rendus à la patrie.

(49) C 328 (2), pl. 1455, p. 6. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).

(50) P.-V., L, 96.

(51) C 328 (2), pl. 1455, p. 7. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).

Le neuf thermidor, vous avez sauvé du naufrage le vaisseau de la République alors batu par la plus vive tempête, et le 22 brumaire vous avez saisi les pirates qui vouloient le faire échouer.

Nous applaudissons avec transport au décret sur la suspension des Jacobins, de même que nous accueillons avec satisfaction le projet de loi présenté par l'un de vos membres sur les principes qui doivent désormais diriger toutes les sociétés populaires.

Vivent à jamais la République et la Convention nationale notre seul point de ralliement.

Suivent 64 signatures.

14

L'agent national près le district de Bagnères [-de-Bigorre], département des Hautes-Pyrénées, annonce à la Convention qu'un bien appartenant à un prêtre déporté, estimé 1 952 livres, s'est vendu 11 563 L.

Renvoi au comité des Finances (52).

15

Les membres composant le comité révolutionnaire de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, applaudissent avec enthousiasme au décret du 18 vendémiaire, relatif aux sociétés populaires. Ils félicitent la Convention d'avoir fait succéder le règne de la vertu, de la justice, à celui de la terreur. Ils promettent à la Convention nationale autant de zèle à découvrir les manœuvres criminelles des ennemis de l'intérieur et les projets liberticides de ces hommes avilis par les horreurs commises, que nos braves frères d'armes en mettent à exterminer les armées des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (53).

[*Les membres du comité révolutionnaire de Fougères à la Convention nationale, Fougères, le 15 brumaire an III*] (54)

Citoyens représentants,

Avec quel enthousiasme nous avons lu votre immortelle et inappréciable adresse au peuple français! Quel prix nous attachons aux sentiments philanthropiques et généreux que vous y développez! Qu'ils sont bien dignes du plus grand peuple de la terre, qui voyant les tirans à ses pieds, veut, en étouffant ces monstres, s'atacher tous les cœurs sensibles!

(52) P.-V., L, 96.

(53) P.-V., L, 96.

(54) C 328 (1), pl. 1446, p. 32. *Bull.*, 6 frim. (suppl.).